

Ministère d'Etat à l'att. de M. le Premier Ministre Xavier BETTEL 2, place de Clairefontaine L-1341 Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2020 réf.: FL/2020-12-20 - courrier Min. - ouverture showrooms

Concerne: ouverture des show-rooms

Monsieur le Premier Ministre.

En amont de la décision gouvernementale attendue pour imposer d'éventuelles mesures de confinement plus strictes, nous souhaitons porter à votre attention quelques réflexions émanant du secteur automobile.

Le secteur automobile était fortement impacté des mesures de fermeture des showrooms des garages et concessions du 15 mars au 11 mai 2020. Sur l'ensemble de l'année, nous constatons un recul de plus que 20% des ventes comparé à l'année précédente (±12.000 véhicules) ce qui correspond à une perte de CA de 280 mio d'EUR pour les seules ventes de véhicules neuves. A ce montant il faut encore ajouter les 48 mio de TVA non encaissé.

Pendant tout le confinement, et même après, le secteur a participé activement à l'élaboration de recommandations sanitaires en vue de la continuation ou la reprise des activités, qui ont été toutes validés par le Ministère de la Santé.

Dans le secteur automobile en particulier, la protection contre les infections des clients et des salariés est facilement garantie.

D'une part, le travail en atelier de réparation et d'entretien des véhicules constitue une des activités essentielles qui permettent de garantir la mobilité de tous, tout en restant à l'abri du passage du public.

D'autre part, la vente automobile se caractérise par des zones très étendues et un petit nombre de clients présents en même temps. Les distances minimales de 2 mètres entre les personnes individuelles, et même plus, peuvent être maintenues beaucoup plus facilement que dans les épiceries, les magasins de bricolage, les commerces de distribution de la presse, les commerces vendant des aliments pour animaux, etc.

Tél.: 26.37.87.76 / Mail: contact@hoa.lu / Site: www.hoa.lu



Les mesures sanitaires instaurées et appliquées depuis la réouverture en mai prévoient entre autres une régulation de l'accès de clients pour limiter le nombre, la mise à disposition à l'entrée de produits désinfectants, la matérialisation d'un marquage pour garantir le respect des distances etc. La clientèle a toujours respecté toutes nos consignes sanitaires.

Dans ce contexte, nous nous permettons aussi de vous transmettre en annexe la charte des mesures sanitaires rédigée par la FEDAMO que chaque participant à l'Autofestival s'engage à respecter pour qu'il pourra se dérouler dans des conditions sanitaires optimales.

De surcroit, lors de la campagne de communication pour l'Autofestival qui va commencer dès début janvier, la FEDAMO va recommander la prise préalable de rendez-vous pour éviter des assemblements trop importants dans les concessions.

Nous ne pouvons que répéter que le début d'année est la période la plus importante de l'année pour notre secteur. Pendant l'Autofestival, les concessions réalisent une large partie de leur chiffre d'affaire annuel par la vente d'environ 30% de nouveaux véhicules pendant les mois de janvier et février.

Notre demande vise dès lors à rappeler que les concessions appliquent déjà de façon stricte les mesures sanitaires qui s'imposent et qu'une fermeture des showrooms, surtout en cette période cruciale de l'année, aura des conséquences catastrophiques pour notre secteur dont dépendent plus que 5.000 emplois.

En nous tenant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

HOUSE OF AUTOMOBILE

orte-parole

Copie adressée à :

- Monsieur Lex Delles, Ministre des Classes Moyennes
- Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics

IBAN: LU94 0024 1101 8387 0100 / BIC: BILLLULL Tél.: 26.37.87.76 / Mail: contact@hoa.lu / Site: www.hoa.lu